

14 rue Emile Garet – 64000 PAU

REGLEMENT INTERIEUR

Art 1 : Conditions d'inscriptions

L'accès aux studios de répétition du CMA est ouvert à tous après inscription préalable auprès du CMA.

Cette inscription implique l'acceptation du règlement intérieur et le versement d'un chèque de caution de 500€ non encaissé, correspondant aux éventuelles dégradations qui pourraient être constatées. Le règlement de la location des studios est à payer d'avance pour la durée prévue lors de l'inscription. L'adhésion d'un montant de 20 € par an et par personne est obligatoire. L'adhésion est gratuite pour les personnes inscrites en cours de musique ou en formation professionnelle.

Art 2 : Horaires d'ouverture

Les studios sont ouverts du lundi au vendredi de 9h30 à 22h suivant disponibilités. Ils sont fermés pendant les vacances scolaires, jours fériés, et pour la fête de la musique.

L'association CMA s'autorise à fermer les studios dans le cadre de son activité ou pour tous travaux ou aménagement. Il en préviendra chaque utilisateur au moins une semaine à l'avance.

Art 3 : Respect des lieux et du voisinage

Les studios de répétition sont un bien collectif, que chaque utilisateur se doit de respecter pour le bien de tous. Il s'agit donc de ne pas dégrader le bâtiment et s'engager à laisser et maintenir les lieux et leurs abords en état de propreté.

Rappel de la loi (art.L.3511-7 al.1 du code la Santé Publique) : « Il est interdit de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif ».

Tout contrevenant s'expose à une amende de 68€. (art R. 49 du Code le procédure pénale).

La consommation d'alcool et/ou de stupéfiants y est également strictement interdite.

Afin d'éviter toute nuisance sonore, les portes intérieures et extérieures doivent être impérativement fermées lors des temps de répétition.

Art 4 : Respect du matériel mis à disposition

Chaque studio est équipé accès Wifi, Connectique RJ45, d'une table de mixage Soundcraft avec effets de réverbération intégré, Système amplifié d'enceintes de monitoring, Batterie acoustique ou électronique, 2 micros Shure ou Senheiser , 2 pieds de micros K&M, cables micros XLR fournis, 1 ampli guitare Bugera 120 watts, 1 ampli Guitare Fender ou Boss programmable, un Ampli basse Markbass ou Ampeg, un Piano numérique P45 Yamaha, un Synthétiseur Korg Kross II.

Le CMA vous fournit gratuitement des bouchons pour vos oreilles en prévention auditive.

Aussi, nous mettons à disposition gratuitement un enregistreur Zoom pour vos répétitions.

Au CMA en dépannage, vente de cordes, Jacks, Baguettes...

Sur place, une salle de détente avec Machine à boissons chaudes, café, chocolat chaud, soupes etc..., Distributeurs de barres chocolatées, chips, jus d'orange, sodas etc...

La salle bénéficie d'un accès internet par tablette tactile.

Il est interdit d'apporter toute modification technique au matériel, propriété du CMA, et l'utilisateur se doit après chaque répétition de le replacer dans son état initial. L'utilisateur doit prévenir le CMA en cas de dysfonctionnement du matériel ou problème constaté.

Un salarié du CMA est présent pour vous conseiller sur les réglages de sonorisation et vous accompagner durant vos premières répétitions.

Art 5 : Assurance du matériel

Le CMA a souscrit une assurance couvrant les risques courants (dégâts des eaux, vols extérieurs, incendies ...). Il est en aucun cas responsable du matériel de l'utilisateur, et des dégradations occasionnées par la mauvaise utilisation de son matériel par l'utilisateur. L'utilisateur doit donc couvrir les risques en vols, pertes, détérioration, quelque soit la cause ou la nature, de son matériel.

Art 6 : Réservations / Créneaux de répétition

La réservation des créneaux peut se faire sur l'année scolaire (de septembre à juin) ou ponctuellement selon la disponibilité des studios. Les créneaux de répétition se découpent en plage de 1h à 4h, incluant le temps d'installation et de démontage.

Art 8 : Tarifs studios de répétitions

Les tarifs public non adhérents sont les suivants :

1 ou 2 personnes : 4 € de l'heure.

3 personnes et plus : 7 € de l'heure.

Les tarifs des adhérents et/ou inscrits à l'école de musique ou en formation pro sont les suivants :

1 ou 2 personnes : 3,50 € de l'heure.

3 personnes et plus : 6,50 € de l'heure par personne.

Les répétitions doivent être prépayées.

En supplément des amplis guitare / basse, ou des claviers sont disponibles au tarif de 3 € de l'heure.

Art 9 : Enregistrements :

Plusieurs formules sont proposées en concertation avec les demandeurs.

Tarif et formules proposées suivant projet.

Disponible à la location : Console Mackie DR32 avec Ipad avec la possibilité d'enregistrer jusqu'à 32 canaux simultanés sur votre DAW ou Direct-to-Disk. Enregistrements en deux studios communiquant avec vitrage phonique et patch complet.

Les studios pour vos enregistrements sont disponibles à la location avec ou sans matériel d'enregistrements Professionnels et avec ou sans ingénieur du son.

Art 9 : Sanctions dues au non-respect du règlement intérieur

Dans le cas où l'utilisateur qui a signé un contrat de location avec le CMA oublie de prévenir qu'il ne répétait pas 48h à l'avance, les sanctions sont les suivantes :

1 oubli entraîne la suppression d'1 répétition

Le 2^e oubli entraîne la suppression de 3 répétitions

Le 3^e oubli entraîne la radiation au studio

Pour tout non-respect au règlement intérieur, le CMA s'autorise à sanctionner l'utilisateur en fonction de la gravité des actes constatés, par la facturation, l'exclusion temporaire, l'encaissement de la caution de 500€, et/ou la radiation, ou toute autre sanction concertée.

A Pau, le 28 février 2020.

Signature du représentant du groupe, Nom :

Précédé de la mention lu et approuvé Prénom :